



Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFET DE LA CORRÈZE

## AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Le public est informé qu'une enquête publique sera ouverte en mairie de Dampniat pendant 34 jours consécutifs, du 10 septembre 2015 au 13 octobre 2015 inclus sur la demande de monsieur le président de la SARL Eau de Corrèze en vue d'obtenir l'autorisation d'augmenter la puissance de la microcentrale de Lassave sur le territoire des communes de Dampniat et Saint Hilaire Peyroux.

Monsieur André Choury, retraité EDF-GDF, est désigné commissaire-enquêteur titulaire par Monsieur le président du tribunal administratif de Limoges, et Monsieur Rémy Gendre, responsable qualité sécurité environnement, est désigné commissaire-enquêteur suppléant.

Les pièces du dossier ainsi qu'un registre d'enquête seront tenus à disposition du public pendant la durée de l'enquête, du 10 septembre 2015 au 13 octobre 2015 inclus, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :

### **mairie de Dampniat:**

- le lundi de 10 heures à 12 heures 30,
- le mardi de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 19 heures,
- le mercredi de 10 heures à 12 heures 30,
- les jeudis et vendredis de 9 heures à 11 heures 30 et de 14 heures à 16 heures,

### **mairie de Saint Hilaire Peyroux :**

- les lundis, mercredis, vendredis de 9 heures à 12 heures et 14 heures à 17 heures,
- le mardi de 14 heures à 17 heures,
- le samedi de 9 heures à 12 heures,

afin que chacun puisse en prendre connaissance et formuler ses observations sur les registres ouverts à cet effet sur feuillets non mobiles, ou les adresser par correspondance à Monsieur André Choury, commissaire-enquêteur titulaire, à la mairie de Dampniat, pour y être annexées au registre d'enquête.

Le commissaire-enquêteur sera présent :

### **\* à la mairie de Dampniat (siège de l'enquête) :**

- le jeudi 10 septembre 2015 de 9 heures à 11 heures 30,
- le mercredi 16 septembre 2015 de 10 heures à 12 heures 30,
- le vendredi 25 septembre 2015 de 14 heures à 16 heures,
- le lundi 5 octobre 2015 de 10 heures à 12 heures 30,
- le mardi 13 octobre 2015 de 16 heures à 19 heures,

A l'issue de l'enquête, une copie du rapport et des conclusions motivées du commissaire-enquêteur seront déposées à la préfecture de la Corrèze et aux mairies de Dampniat et Saint Hilaire Peyroux pour y être tenues sans délai à la disposition du public pendant un an à compter de la date de clôture de l'enquête.

Les informations relatives à ce dossier peuvent être demandées auprès de monsieur le président de la SARL Eau de Corrèze – 27, quai de la Fontaine – 30900 Nîmes.

A l'issue de la procédure réglementaire, le préfet de la Corrèze statuera par voie d'arrêté préfectoral. La décision susceptible d'intervenir est une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.

Au fur et à mesure de l'avancement de la procédure, l'avis d'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire-enquêteur ainsi que l'arrêté préfectoral statuant sur la demande de régularisation seront publiés sur le site Internet « Portail de l'Etat en Corrèze » à l'adresse suivante : <http://www.correze.gouv.fr/Annonces-avis>

Pour le Préfet et par délégation,  
le directeur des relations avec les  
collectivités locales

  
Claudine LAFARGE